



ASSOCIATION TERRAIN D'AVENTURE MALLEY

PROJET INSTITUTIONNEL

Buts

L'association du Terrain d'Aventure de Malley (ATAM) a été créée suite à la décision de la Ville de créer un second terrain d'aventure au nord-ouest de la Vallée de la Jeunesse, dans le quartier de Malley. Selon ses statuts, l'association a pour but « de faire vivre et de gérer le Terrain d'Aventure de Malley ». Cette structure particulière est considérée comme un centre socioculturel régit par la Fondation pour l'Animation Socioculturelle Lausannoise (FASL), mais fonctionne de manière différente des autres centres de quartier en proposant des activités essentiellement en extérieur et basées sur la découverte de la nature et la sensibilisation de ses usagers à l'écologie et au développement durable. Le terrain d'aventure de Malley offre ainsi un espace de jeu et de découverte destiné prioritairement aux enfants entre 6 et 12 ans issus du sud de la Ville de Lausanne. Le terrain de Pierrefleur couvrant la population nord de la Ville, celui de Malley accueille notamment les quartiers de Prélaz-Valency, Sous-gare, Montoie, Montelly, Malley et la Bourdonnette.

C'est un lieu où les enfants peuvent venir jardiner, construire des cabanes, s'approprier le lieu en proposant des idées d'aménagement, se faire de nouveaux amis, ou simplement ne rien faire. Dans une société où la jeunesse est de plus en plus sur-occupée et hyper-connectée, le Terrain d'aventure de Malley se veut un lieu ouvert, qui n'incite pas à la consommation d'activités « clé en main » mais qui au contraire met à disposition des ressources afin de stimuler la créativité et l'envie des usagers

sans imposer un programme d'animation défini à l'avance. Cette approche pédagogique a pour objectif de responsabiliser les jeunes dans leur activité, tout en les impliquant dans le fonctionnement du lieu ce qui permet également de développer une certaine forme d'autonomie.

C'est aussi un moyen d'améliorer la cohésion sociale des habitant-e-s, en favorisant le vivre ensemble, la mixité et la rencontre de différents publics à travers l'organisation d'événements pour les familles, et les associations voisines. Lors de ces rencontres, le TAM offre une opportunité de découvrir l'altérité dans le respect de l'autre, et de développer la solidarité entre les individus. Les activités que le TAM met en place servent également à découvrir et à promouvoir différents savoirs culturels et artisanaux, dont certains sont en train de se perdre ou de s'oublier.

Valeurs

Les valeurs qui portent les activités du terrain d'aventure sont bien sûr liées à l'écologie, le développement durable et l'éveil à la nature. L'animation de type accueil libre permet en outre de promouvoir des valeurs telles que l'*empowerment* par la non-directivité. On peut également en ajouter d'autres, à caractère social : favoriser l'intégration, encourager le respect et la tolérance, travailler sur l'esprit de citoyenneté et la solidarité, et comme mentionné plus haut, encourager la découverte de savoirs culturels traditionnels respectueux et proches de la nature.

Charte d'utilisation

Une charte d'utilisation est en cours d'élaboration. L'équipe d'animation a instauré quelques règles de sécurité et de savoir-vivre basiques, mais elle compte impliquer les usagers et usagères dans l'élaboration de la charte afin que tous soient partie prenante des règles établies et que tout le monde les comprenne.

Moyens

Pour mener à bien sa mission, l'ATAM possède des ressources financières, humaines et immobilières, principalement mises à disposition par la Ville et la FASL. En termes de ressource humaines, l'association bénéficie de :

- 3 animateurs et animatrices socioculturel-le-s totalisant un temps de travail de 210%,
- 1 secrétaire comptable à 20%
- 1 civiliste à l'année
- des personnes en emploi temporaire subventionné (ETS) selon les besoins du moment et les opportunités offertes par cette structure
- Des moniteurs selon les besoins, principalement pendant les vacances
- Un comité constitué de 3 membres au minimum, élu par l'assemblée générale pour une durée de deux ans et rééligibles qui supervise les activités et définit les grandes lignes stratégiques propres au quartier de Malley

Le comité, bien qu'étant une ressource fondamentale, n'est pas à considérer comme une force de travail régulière ; ses membres étant des habitant-e-s bénévoles, ceux-ci sont engagé-e-s dans d'autres activités professionnelles et proposent avant tout une aide à l'équipe d'animation dans l'élaboration du programme d'animation. C'est aussi un lien direct avec les habitant-e-s du quartier. Toutefois, les membres de l'association peuvent venir en aide occasionnellement aux animateurs et animatrices lors d'événements d'envergure.

Au niveau immobilier, le terrain d'aventure bénéficie d'un bâtiment qui comprend une salle d'animation commune équipée d'une petite cuisine, un bureau pour l'équipe d'animation, et de deux ateliers l'un extérieur et l'autre intérieur. Il a été pensé et construit en intégrant une vision écologique et de développement durable, tant au niveau de la construction qu'au niveau des matériaux utilisés. Le bâtiment est en effet essentiellement composé de paille, de bois de la Ville de Lausanne et de terre d'excavation, comprend des toilettes sèches, des panneaux solaires, un système de phyto-épuration des eaux grises, ainsi qu'une cuve de récupération des eaux de pluie, une toiture végétale et un poêle à bois en guise de chauffage. Le gros œuvre, assuré par un collectif d'architecture participatif et écologique (CArPE) a été en grande partie réalisé sous forme de chantiers participatifs par des jeunes de divers horizons entre 14 et 17 ans et une semaine de chantier « famille » encadrés par l'équipe d'animation. Les participant-e-s ont bénéficié d'une formation à ce type de construction. La surface extérieure comprend une partie privative principalement destinée à la construction de cabanes et au jardin potager. Elle est réservée aux enfants entre 6 et 12 ans et est délimitée par une petite barrière en bois. L'autre partie, publique et constituée de la place de jeu et d'une pelouse devant le bâtiment, est accessible également en dehors des heures d'ouverture du TAM pour tout le monde.

Concernant les ressources financières, l'association dispose :

- D'une subvention de la FASL destinée à l'animation ainsi qu'à l'entretien des locaux
- Des cotisations annuelles de ses membres
- D'aides financières sporadiques par le biais de recherches de fonds, par exemple pour des projets spéciaux

A moyen terme, il est envisageable de mettre la salle commune en location pour les habitant-e-s du quartier afin de leur mettre un espace à disposition pour organiser des événements privés. Les recettes de ces locations seraient une rentrée supplémentaire pour l'association.

Projet d'animation

Contrairement au terrain d'Aventure de Pierrefleur qui fonctionne sur un modèle saisonnier, celui de Malley est destiné à être ouvert à l'année et son horaire s'adaptera au gré des saisons, avec des horaires plus modestes en hiver. Le projet vise à ouvrir principalement sur les plages de temps libre des habitant-e-s. Un accent particulier est mis sur les vacances scolaires afin de permettre une ouverture du lundi au vendredi pendant ces périodes (sauf les vacances de fin d'année). Pour son lancement nous commencerons avec les grilles horaires suivantes, mais il va de soit qu'elles peuvent se transformer et s'adapter au gré des besoins et de la fréquentation concrète du lieu par les usagers.

Horaire hors vacances été (mars à octobre)

Mercredi	13h30-18h
Jeudi	15h30-18h
Vendredi	15h30-18h
Samedi	10h-17h
Dimanche (1x/mois)	11h-15h

Horaire hors vacances hiver (octobre à mars)

Mercredi	13h30-17h
Jeudi	15h30-17h
Vendredi	15h30-17h
Samedi	13h-17h
Dimanche (1x/mois)	11h-15h

Horaire vacances (pâques, été, octobre)

Lundi	9h-18h
Mardi	9h-18h
Mercredi	9h-18h
Jeudi	9h-18h
Vendredi	9h-18h (20h été)

Horaire vacances relâches

Lundi	9h-17h
Mardi	9h-17h
Mercredi	9h-17h
Jeudi	9h-17h
Vendredi	9h-17h

Le projet d'animation se base sur le concept d'**accueil libre**. C'est un outil d'animation consistant à recevoir les enfants sans préparer d'activités prédéfinies à l'avance. D'autre part, les enfants sont libres de venir ou de partir lorsqu'ils le désirent. L'équipe de professionnel-le-s est garante du cadre et du bon fonctionnement des lieux et met à disposition des usagers les outils et le soutien nécessaires pour réaliser leurs projets. L'objectif pédagogique est donc de permettre aux usagers de découvrir eux-mêmes comment s'occuper, en les accompagnant dans leurs idées ou leurs projets. L'autonomie de l'enfant va de pair avec le fait de savoir prendre des risques et d'aménager un bout de territoire en se l'appropriant.

Les activités se déroulant principalement en extérieur, la découverte de la nature tient une place importante dans le projet, en observant par exemple la faune et la flore se transformer avec l'avancement des saisons. Il est prévu d'aménager un jardin potager en culture bio, de construire un four à pain à utiliser avec les habitant-e-s, d'aménager un petit étang didactique afin de stimuler une faune aquatique et d'enrichir la biodiversité du lieu, et pourquoi pas d'accueillir quelques animaux (poules, etc). Ces projets s'inscrivent dans une perspective à long terme, leur entretien faisant partie intégrante de l'offre animation du terrain d'aventure. Pendant les périodes de vacances scolaires, l'équipe d'animation propose des semaines à thème, en imaginant des ateliers ou en invitant des intervenant-e-s de temps à autres, mais sans imposer aux enfants d'y participer.

Usagers

Le public cible du terrain d'aventure sont les enfants dès 6 ans et jusqu'à 12 ans. L'accueil d'un public plus âgé n'est pas exclu, à condition qu'il soit intéressé et concerné par les activités du lieu. Le tissu associatif du quartier sera également pris en compte. On peut notamment mentionner L'AMIFA, les écoles du quartier, Montelly-Vit, Malley Prairie, les APEMS de Malley, ainsi que les foyers EVAM à proximité. Ainsi, des plages en dehors des heures d'ouverture habituelles du Terrain d'Aventure seront disponibles pour l'accueil de ces institutions désireuses de profiter du lieu. Toutefois, son ouverture et son utilisation avec un encadrement d'animateurs FASL sont réservées en priorité aux enfants hors structures collectives.

En dehors de ces périodes, le Terrain d'Aventure peut être ouvert à des groupes, sur inscription. Les enfants sont alors sous la responsabilité des personnes les encadrant ordinairement. Le civiliste ouvre le terrain et veille à sa bonne utilisation.

Questionnements et pistes de développements futurs

Le TAM étant une structure jeune est encore en construction, l'équipe d'animation ainsi que le comité laissent la place à un certain nombre de questions et de réflexions ouvertes, sur lesquelles des décisions seront prises ultérieurement, selon l'utilisation et la fréquentation concrète de la structure par les usagèr-e-s. Parmi ces questions on peut notamment relever l'accueil d'un public plus âgé : adolescents, et pourquoi pas une plage seniors ? La question de l'ouverture pour des enfants en bas âge reste également ouverte ainsi que celle de la demande de garde en périodes de vacances. L'idée de tenir une petite cafétéria de quartier pour les adultes est aussi envisagée, si des personnes bénévoles veulent s'impliquer dans une telle démarche.